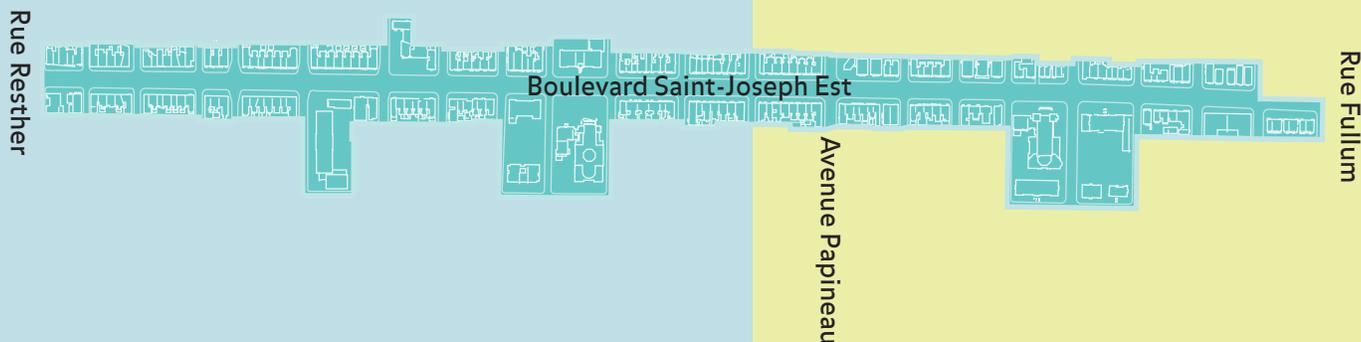


5  
12

## AIRE VILLAGE DE LORIMIER UNITÉ BOULEVARD SAINT-JOSEPH 2

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette section du boulevard Saint-Joseph est la plus représentative de l'idée qu'on se faisait d'un grand boulevard urbain au début du siècle. Elle fut construite après l'élaboration du projet par les dirigeants de la Ville de Saint-Louis. On trouve sur les parcelles attenantes à ce boulevard un type résidentiel plus prestigieux : l'immeuble d'appartements de 3 ou 4 étages. La section plus à l'est est cependant plus récente. Le boulevard fut aussi le lieu d'implantation privilégié de plusieurs institutions telles que des écoles et des églises. Durant les années 1960, il a perdu son large terre-plein paysager afin de faciliter la circulation automobile.

#### TISSU URBAIN

##### Les îlots

Cette unité de paysage est composée de têtes d'îlots séparées du corps de l'îlot par une ruelle. L'orientation dominante des bâtiments est vers le boulevard Saint-Joseph.

#### Le parcellaire

Les dimensions des parcelles de cette unité de paysage présentent de légères variations. Les parcelles mesurent entre 7,5 et 11 mètres de largeur et de 25 à 32 mètres de profondeur.

#### IMPLANTATION

##### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT :** 2 à 3,5 mètres.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES :** régulier.

**MARGES LATÉRALES :** aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES :** Les bâtiments annexes en fond de cour sont fréquents lorsque le bâtiment principal ne se prolonge pas jusqu'à proximité de la ligne de lot arrière.

##### Les aménagements extérieurs

Aménagements paysagers principalement composés de surfaces gazonnées et d'arbustes, peu de clôtures basses pour délimiter la cour avant, arbres plantés en alignement sur l'espace public, présence de cours anglaises.

## BÂTI

### Le type architectural

**DOMINANT** : immeuble de rapport sans cour (type 5.1).

**MINORITAIRE** : immeuble institutionnel (type 9) et maison urbaine isolée (type 4.1).

### La volumétrie

**FORME DU PLAN** : en « T ».

**LARGEUR** : similaire à celle de la parcelle.

**HAUTEUR** : 3 étages, rez-de-chaussée surélevé d'environ 8 contremarches par rapport au niveau du sol, la surélévation étant comblée par un escalier extérieur ou intérieur.

**TOITURE** : toit plat.

**BALCON ET SAILLIE** : un ou deux alignements de balcons sur tous les niveaux, chaque balcon couvrant le tiers de la façade, pas d'escalier extérieur pour rejoindre le premier étage, présence occasionnelle d'une saillie sur tous les étages. Si cette saillie est formée de fenêtres, elle est disposée à l'une des extrémités de la façade; si elle contient la cage d'escalier, elle est alors située au centre de la façade.

### Les matériaux de revêtement

**CORPS** : brique d'argile de couleur brun foncé.

**TOITURE** : non visible

**ESCALIER ET BALCON** : plancher en bois et garde-corps en métal ou en bois pour les balcons en porte-à-faux, balcons en loggia avec supports et garde-corps en brique d'argile sur quelques bâtiments.

### Le traitement des façades

**SOCLE** : fondation en béton apparente.

**CORPS** : composition symétrique en trois travées. Les deux travées latérales sont composées d'un alignement de portes et de balcons, tandis que la travée centrale, qui forme parfois une saillie, comprend la porte au rez-de-chaussée et un mur plein ou un alignement de fenêtres aux étages.

**COURONNEMENT** : parapet à fronton avec insertion de pierre ou d'un appareillage ornemental en brique d'argile.

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 5.12 BOULEVARD SAINT-JOSEPH 2



### Les ouvertures

**FENÊTRES** : de forme rectangulaire, à battants ou à guillotine, souvent intégrées à l'ouverture de la porte du balcon, formant ainsi une ouverture en trois sections, soit porte double et imposte au centre et deux fenêtres latérales avec chacune leur imposte.

**PROPORTION** : 1 largeur = 1/2 hauteur (dominant) ou 1 largeur = 1/3 hauteur sur les côtés de la fenêtre en saillie ou pour la fenêtre latérale dans les ouvertures composées des balcons.

**PORTES** : doubles avec imposte.

**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : linteau formé d'un élément en pierre plus ou moins ouvragé ou d'un appareillage de briques d'argile en soldat avec insertion de pierre, appui en pierre.

### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAU DE REVÊTEMENT** : brique d'argile similaire à la brique utilisée comme revêtement de la façade principale.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : asymétrique, nombre de travées variable, disposition des ouvertures respectant un alignement vertical et horizontal rigoureux.

## VALEURS PATRIMONIALES

### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

**4805-4835, avenue Christophe-Colomb**  
Cardinal Newman High School

**5000, rue Garnier**  
École des Saints-Anges

**2015-2017, rue Gilford**  
Ancienne école De Lorimier

**750, boulevard Saint-Joseph Est**  
Église The Sigh of the Theotokos orthodoxe

**774-776, boulevard Saint-Joseph Est**  
Maison Jean-Baptiste-Soucy

**1310, boulevard Saint-Joseph Est**  
École primaire Paul-Bruchési

**1350, boulevard Saint-Joseph Est**  
Église Saint-Stanislas-de-Kostka  
(Lieu de culte d'intérêt)

**2000, boulevard Saint-Joseph Est et  
4850, avenue De Lorimier**  
Église et presbytère Saint-Pierre-Claver  
(Lieu de culte d'intérêt)

**2110, boulevard Saint-Joseph Est**  
École Saint-Pierre-Claver

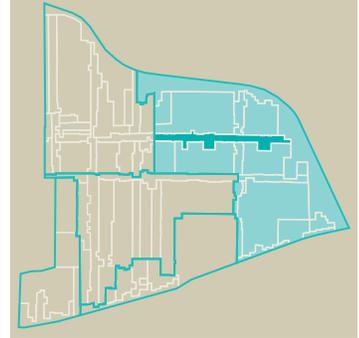
**Pour préserver  
le cachet du Plateau,  
contactez :**

**Direction du  
développement  
du territoire et des  
travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 5-12 BOULEVARD SAINT-JOSEPH 2



### Principaux éléments à retenir

*Le paysage bâti de l'unité de paysage Boulevard Saint-Joseph 2 est relativement homogène. Sa trame urbaine est composée des têtes d'îlots des rues nord-sud. Une ruelle est présente en arrière-lot. Les dimensions des parcelles résidentielles sont uniformes. Outre les nombreux bâtiments institutionnels, le type architectural dominant est l'immeuble d'appartements de 3 ou 4 étages. Les marges de recul avant sont régulières et le matériau de revêtement est la brique d'argile brun foncé.*